

DECRET N°70-126 /CP/SGG

du 13 Juin 1970

portant nomination de Mr André
HOUNZANGBE, Contrôleur des PTT,
en qualité de Conseiller Technique
au Ministère des Postes et
Télécommunications

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte
du Conseil Présidentiel ;
VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles
relatives à l'organisation générale de l'Administration
Publique ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret N°70-83/CP/SGG du 11 mai 1970, fixant la
composition des cabinets présidentiels et ministériels ;
VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste
des emplois ou charges pour lesquels la nomination est
laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU le Décret N°70-85CP du 11 mai 1970, fixant les rémunérations,
les indemnités et les prestations en nature allouées aux
membres des cabinets des Présidents, du Président de la
Cour Suprême et des ministres ;
VU la lettre N°042/MPT/Cab du 1er juin 1970 ;
Sur proposition du Ministre des Postes et Télécommunications,

DECRETE :

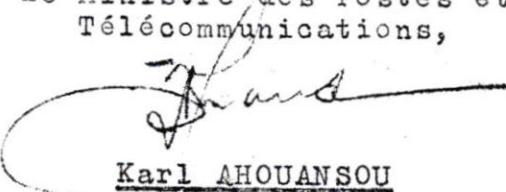
Article 1er - Mr André HOUNZANGBE, Contrôleur des PTT, est nommé
Conseiller Technique pour la Poste au Ministère des Postes et
Télécommunications.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué
partout où besoin sera.-

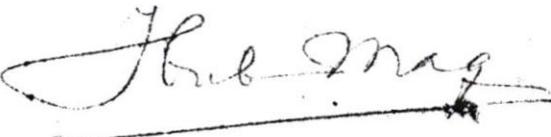
Fait à COTONOU, le 13 Juin 1970

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Postes et
Télécommunications,

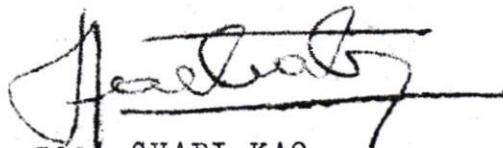

Karl AHOUANSOU

Ampliations : PR 6 - CS 6 - CES 5
MPT 4 - Intéressé 1 - Officepostel 2
Ministères 10 - DB-CF-DC-Solde-IGF 5
SGG 4 - JORD-Gde Chanc. 2 - DI 8
IAA-DCCT-DN 3 - DEP-DGAJL-Dtion
DFP + s/dtions 6



Hubert MAGA

Le Ministre des Finances,


Chabi KAO